

MARIE DE LUZILLAT
Conseil municipal
Séance du 9 juin 2023
Compte rendu

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD
Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 02/06/2023

Présents : RAYNAUD C, PONCHON F, MORIN P, FAYET P, STAELEN J, DUPOIS MF, MIGNOT M, GALLET MC, FAURE S, ALVES S, THUEL S, DAUPHANT G
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : PERISSEL F absent excusé ayant donné pouvoir à Claude RAYNAUD, BONNET Christiane absente excusée ayant donné pouvoir à Marie-Françoise DUPOIS, MONTEIRO Héléne absente excusée.

M FAURE Stéphane a été élu secrétaire.

Objet : Attribution Marché Réhabilitation Presbytère

Vu l'avis de la CAO MAPA en date du 9 juin 2023

Vu l'analyse des offres et le bilan des offres réalisé par la Maitrise d'œuvre : SARL D'ARCHITECTURE DOMINIQUE NAVARRO.

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation du presbytère et les contraintes définies par l'ABF.

M. le Maire présente les différentes offres reçues en réponse de l'appel d'offre publié le 15 mai 2023.

M. le Maire propose de suivre le classement proposé par le maître d'œuvre et de retenir les entreprises ayant été classées numéro 1.

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Lot 1 Zinguerie : | SARL Dome Toiture : 5 402.60 ^e HT |
| - Lot 2 Enduite | Batigroup 63 : 35 884.50 € HT |
| - Lot 3 Menuiseries extérieures : | CMV ROSSIGNOL : 41 495.00€ HT |
| - Lot 4 Plâtrerie Peinture : | DECORAMA 5 521.50€ HT |
| - Lot 5 VMC : | SDI Ventilation : 2 071.58€ HT |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les différents lots du marché en suivant l'avis de la CAO MAPA et la proposition du maître d'œuvre :

- Lot 1 Zinguerie : SARL Dome Toiture : 5 402.60^e HT
- Lot 2 Enduite Batigroup 63 : 35 884.50 € HT
- Lot 3 Menuiseries extérieures : CMV ROSSIGNOL : 41495.00€ HT
- Lot 4 Plâtrerie Peinture : DECORAMA 5 521.50€ HT
- Lot 5 VMC : SDI Ventilation : 2 071.58€ HT

Et d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues

Choix Coordonnateur SPS pour les travaux du Presbytère :

M. le Maire présente au membre du conseil les trois réponses que la commune a reçu suite à la consultation réalisée le 24 mai auprès de 5 entreprises spécialisées.

Au vues des propositions exposées, les membres du conseil ont décidé de choisir l'agence Alpes contrôles.

Diagnostic amiante avant travaux :

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante avant le début des travaux. Le conseil municipal décide de choisir la société ATERPLO pour le faire.

Objet : Appel Offre Aménagement d'un espace sportif et ludique : city parc, espace fitness, aire de jeux,

Monsieur le Maire présente les différents documents établis en vu du lancement de l'appel d'offre concernant l'aménagement d'un espace sportif et ludique : city parc, espace fitness, aire de jeux, prévu par la commune.

Les caractéristiques principales de l'appel d'offre étant les suivantes :

Mode de passation choisi : procédure adaptée, soumise aux dispositions de l'article r 2123-1 du code de la commande publique.

Objet du marché : aménagement d'un espace sportif et ludique : city parc, espace fitness, aire de jeux

Désignation des lots et nature des travaux :

Lot 1 : city parc

Lot 2 : espace fitness

Lot 3 : aire de jeux

Lot 4 : aménagement paysager

Lieu d'exécution : rue de l'école 63350 luzillat

Délai global d'exécution des travaux : quatre (4) mois.

Début des travaux souhaité : novembre 2023

Modalité d'obtention du dossier de consultation des entreprises (dce) :

Dossier consultable en ligne à l'adresse suivante centrofficielles.com

Date limite de réception des offres : le 2 juillet 2023 - 12h00

Visite des lieux sur rdv

Adresses auxquelles les offres doivent être envoyées :

- voie dématérialisée sur le site centreofficielles.com
- format papier contre récépissé ou expédition par pli recommandé avec accusé de réception à monsieur le maire, place de la mairie 63350 luzillat.

Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre : quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Le candidat fournira à l'appui de sa candidature les renseignements et attestations précisés dans le règlement de la consultation.

Critères de jugement des offres :

- 1) la valeur technique de l'offre (moyens humains et matériels) : 40 %
- 2) le prix des prestations : 40 %
- 3) le respect des délais (date de démarrage et durée des travaux) : 20 %

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication chargée de l'insertion : le lundi 12 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à publier l'appel d'offre comme présenté.

Objet : Animation foncière agricole - Désignation des référents communaux

Monsieur le Maire présente le courrier envoyé par la Direction Agriculture Sylviculture et Alimentation du département dans le cadre de l'animation foncière agricole.

M. le Maire rappelle que le référent agricole doit être un membre du Conseil municipal ayant une bonne connaissance des exploitations et du foncier agricole de la commune.

M. le Maire précise en avoir échangé avec F. PERISSEL absent ce soir mais souhaitant présenter sa candidature pour être référent de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de désigner Frederic PERISSEL référent communal

Vidéo projecteur :

M. le Maire présente le devis de VOX POPULI concernant le vidéo projecteur pour la salle des fêtes de Luzillat. Il existe deux options pour commander l'ouverture de l'écran soit une boîte à clés soit une télécommande. L'ensemble des membres du conseil ont choisi l'option à clé.

Le devis propose une opération de maintenance sur plusieurs années, le conseil ne souhaite pas la souscrire pour le moment. En revanche la proposition de re-paramétrage est validée par les membres du conseil.

Toiture salle des Fêtes de Luzillat :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le toit terrasse de la salle des fêtes fuit. L'entreprise a été contactée et est venue constater. Elle doit prendre attache auprès de son assurance et un expert sera très probablement mandaté avant de faire les travaux.

Questions diverses :

Vialle : un arrêt de bus en dur a été sollicité à Vialle. Il faut se renseigner auprès de la région pour savoir s'ils en ont encore.

Les travaux de la rampe d'accès de l'église réalisés par l'association « Détours » sont plus complexes que prévu, la prochaine mission programmée pour le chantier est le désherbage des trottoirs.

Fait à Luzillat, le 11 juillet 2023

Le Maire,
C.RAYNAUD

